

SOMMAIRE

TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du 6 FEVRIER 2009 : Délibérations

RECHERCHE - TRANSFERT DE TECHNOLOGIE - INNOVATION

- 09-01 - Fonds régional de recherche et d'innovation
- 09-02 - ARCHADE

AFFAIRES EUROPEENNES ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 09-03 - Affaires européennes et relations internationales.....
- 09-04 - Modèle de convention individuelle de paiement de FEADER
- 09-05 - Demande de financement au titre du FEDER

* Subvention globale FEDER 2007/2013

- 09-06 - Organisation du salon régional Planète Créa 2008 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen
- 09-07 - Lancement officiel des programmes européens 2007-2013 en Basse-Normandie.....
- 09-08 - Soutien au pôle de compétitivité MOV'EO par la Basse-Normandie – Programme 2008
- 09-09 - Animation de la démarche touristique durable du Pays du Perche Ornaï – 2008
- 09-10 - Développement touristique durable du Pays Saint-Lois – 2008

* Instruction déléguée FEADER 2007/2013

- 09-11 - Ingénierie territoriale 2008 du Pays de Coutances.....

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE - ARTISANAT - EMPLOI -ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

- 09-12 - Aides aux entreprises
- 09-13 - Aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale : chantier nautique d'insertion porté par l'Association « Les Chemins de Traverses »
- 09-14 - Aide à l'emploi.....

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

- 09-15 - Conventions territoriales 2008/2013 – opération retenue au titre du programme d'actions 2008-2010
- 09-16 - Publication du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire

(SRADT).....

09-17 - Maillage du territoire

MER ET LITTORAL

09-18 - Sécurité en mer.....

09-19 - Promotion nautique – investissement.....

EDUCATION

09-20 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles – carte des formations

09-21 - Amélioration des conditions de vie dans les lycées – équipements et fonctionnement dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

09-22 - Politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

09-23 - Fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés – fixation des tarifs de la restauration scolaire des élèves des EPLE

09-24 - Fonds commun du service hébergement

09-25 - Moyens des lycées – levée de pénalités Société ROSILIO.....

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

09-26 - Enseignement supérieur

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES

09-27 - Formations sanitaires et sociales.....

ENVIRONNEMENT

09-28 - Lutter contre les changements climatiques

09-29 - Préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels.....

09-30 - Agir pour un développement durable.....

FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

09-31 - Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.....

* Formation professionnelle continue - fonctionnement

09-32 - Actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi.....

09-33 - Formation tout au long de la vie

09-34 - Dépenses spécifiques FSE.....

- 09-35 - Moderniser les outils
- 09-36 - Formation professionnelle continue et l'apprentissage – investissements
- 09-37 - Apprentissage.....

EMPLOI ET FORMATION DANS LES ENTREPRISES ET LES ASSOCIATIONS

- 09-38 - Formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes.....
- 09-39 - « Formation des actifs et des salariés » - « Aide au reclassement ».....
- 09-40 - Programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »

MARCHES DE FORMATION PROFESSIONNELLE

- 09-41 - Marchés de formation professionnelle

CULTURE

- 09-42 - Création et diffusion artistiques et culturelles.....
- 09-43 - Création et diffusion artistiques et culturelles – fonctionnement
- 09-44 - Education artistique et culturelle
- 09-45 - Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture.....
- 09-46 - Animation des territoires
- 09-47 - Valorisation et sauvegarde du patrimoine.....

INVENTAIRE GENERAL DU PATRIMOINE CULTUREL

- 09-48 - GERTRUDE – Projet mutualisé de mise à disposition d'un dossier électronique – Convention de partenariat et de convention constitutive de groupement

DROITS DE L'HOMME

- 09-49 - Droits de l'Homme

COOPERATION DECENTRALISEE

- 09-50 - Coopération décentralisée

JEUNESSE ET SPORTS

- 09-51 - Amélioration des équipements sportifs
- 09-52 - Aide aux grands clubs régionaux – centre de formation.....
- 09-53 - Aide au mouvement sportif.....

09-54 - Politique jeunesse.....

09-55 - Vie associative

FONCIER

09-56 - Fonds de minoration foncière – évolution du projet de réalisation de logements sociaux du Château Monin à Colombelles (Calvados)

RENOVATION URBAINE

09-57 - Rénovation urbaine

LOGEMENT

09-58 - Réhabilitation de l’habitat privé.....

SANTE ET TERRITOIRES

09-59 - Actions en faveur des personnes handicapées

09-60 - Actions sanitaires – Hôpital 2007

AGRICULTURE

09-61 - Qualité et valorisation fermière hors CPER – fonctionnement

* Politique de l’installation, emploi agricole et solidaire

09-62 - Installation et emploi agricole hors CPER - investissement

09-63 - Installation et emploi agricole hors CPER – fonctionnement

09-64 - Installation CPER - fonctionnement

* Appui aux filières

09-65 - Filières végétales hors CPER - fonctionnement

09-66 - Filières animales hors CPER – Fonctionnement – Prairiales Normandie 2009.....

09-67 - Filières animales hors CPER – Fonctionnement – Modification du programme d’actions 2008

09-68 - Filière équine hors CPER - fonctionnement

* Aide à la décision

09-69 - Etude, prospective et actions exceptionnelles hors CPER - fonctionnement

TOURISME

09-70 - Professionnalisation des acteurs du tourisme

09-71 - Qualité dans le tourisme

PECHE ET CULTURES MARINES

- 09-72 - Filière pêche hors CPER - Promotion-Qualité-Valorisation des produits de la pêche
- 09-73 - Ex FRIP.....
- 09-74 - Ressources marines
- 09-75 - Ressources et milieu.....

AFFAIRES JURIDIQUES

- 09-76 - Autorisation d'ester en justice – désignation d'un avocat

BATIMENTS REGIONAUX

- 09-77 - Bâtiments Régionaux

PATRIMOINE

- 09-78 - Patrimoine

FINANCES

- 09-79 - Régie de recettes – exposition Stéphane QUONIAM.....

EVALUATION DES POLITIQUES REGIONALES

- 09-80 - Evaluation des politiques régionales.....

PROMOTION DE LA REGION

- 09-81 - Soutien aux manifestations culturelles.....
- 09-82 - Soutien aux manifestations sportives
- 09-83 - Soutien aux actions de solidarité.....
- 09-84 - Assemblée générale de l'ARF 2008.....

MARCHES

- 09-85 - Marchés.....

RELATIONS PUBLIQUES

- 09-86 - Mandats spéciaux.....
- 09-87 - Déplacement à Bruxelles

REPRESENTATIONS DU CONSEIL REGIONAL

- 09-88 - Institut de Formation en Soins Infirmiers rattaché au Centre Hospitalier Public du Cotentin.....
- 09-89 - Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal de la Côte Fleurie.....
- 09-90 - Conseil d'Administration du lycée « P. et S. de Laplace » à Caen
- 09-91 - Conseil d'administration du lycée « J. Dumont d'Urville » à Caen
- 09-92 - Etablissement Public de Coopération Culturel Centre Régional des Arts du Cirque
- 09-93 - Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Rouen.....

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-01

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : fonds régional de recherche et d'innovation

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Fonds régional de recherche et d'innovation » de 2 210 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 10 000 € au titre du soutien à la recherche et l'innovation dans les entreprises,

- sur l'AE « Fonds de recherche et d'innovation » de 9 670 237 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 174 350 € au titre du cofinancement de projets nationaux,
- . 17 765 € au titre de la Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle,
- . 719 650 € au titre du soutien à la recherche et l'innovation dans les entreprises,
- . 240 800 € au titre du soutien à l'interface Recherche-Entreprises ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 10 000 € à la SAS CIP, pour son projet d'innovation conformément à l'annexe 1,

→ sur le chapitre 939 du Budget de la Région

* au titre du cofinancement de projets nationaux

- 53 000 € au Centre François Baclesse, pour le financement de l'allocation postdoctorale de Monsieur Christophe DENOYELLE,

- 40 800 € à l'ENSICAEN, pour le financement de l'allocation postdoctorale de Madame Alexandra REVELLEZ,

- 39 750 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour le financement de l'allocation postdoctorale de Monsieur Christophe BOUTTE,

- 40 800 € au CNRS, pour le financement de l'allocation postdoctorale de Madame Claire TRECANT,

* au titre de la Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle, conformément à l'annexe 2

- 3 350 € à l'ENSICAEN, pour le financement d'un colloque,

- 11 415 € à l'Université de Caen, pour le financement de colloques,

- 3 000 € au CNRS, pour le financement d'un colloque,

* au titre du soutien à la recherche et l'innovation dans les entreprises,

- 104 650 € à 4 entreprises, dans le cadre de leurs projets d'innovation, conformément à l'annexe 1,

- 600 000 € à la MIRIADE, pour le financement des subventions Impulsion Conseil,

- 15 000 € à SYNERGIA, pour le concours « Entreprise de l'innovation » organisé en 2009,

* au titre du soutien à l'interface Recherche-Entreprises

- 40 800 € à l'Université de Caen Basse-Normandie, pour l'accueil de Madame Elodie LESCOT-FONTAINE, porteur du projet incubé « PREDIREACH »,

- 200 000 € au CRITT BNC, pour l'activité du Laboratoire CORRODYS de l'exercice 2009 ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-02

sur la recherche, le transfert de technologie et l'innovation : ARCHADE

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « ARCHADE » de 650 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 250 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 250 000 € à l'association ARCHADE, pour le fonctionnement de ses activités ;
- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-03

sur les affaires européennes et les relations internationales

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de renouveler l'adhésion de la Région au réseau ERRIN ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Projets Européens et Citoyenneté » de 707 934 € votée en 2009, les montants suivants :

- . 3 000 € pour le dossier « Mobilité Internationale et Citoyenneté »,
- . 101 454 € pour le dossier « Maison de Jersey »,
- . 7 255 € pour le dossier « Chine »,

- sur l'AE « Dépenses AE Bruxelles » de 27 300 € votée en 2009, un montant de 2 113 €, correspondant au règlement de la cotisation 2009 au réseau ERRIN ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, un montant global de subventions de 111 679 € réparti comme suit :

- 1 500 € à l'Association « Les Amis de la Section Norvégienne de Bayeux » pour la mise en place de bourses de découverte de la Norvège,

- 1 000 € à l'Association AVRIL pour l'envoi d'un jeune en Service Volontaire Européen, M. Vincent GIRARD,

- 101 454 € au SMANM (Syndicat Mixte Association Maison de la Normandie et de la Manche à Jersey), au titre de la participation 2009 de la Région,

- 7 225 € à l'association PHOTODRAME pour les dépenses 2009 liées à l'organisation et la circulation de l'exposition « Entre ciel et Terre » en Chine,

- 500 € au Comité de Jumelage de Cuverville-Démouville-Sannerville pour l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen, Mlle Jule STEIN ;

- d'autoriser :

- la prise en charge :

. aux frais réels des dépenses de déplacement, de séjour de M. Mathieu RAMBAUD, liées à son installation en Chine en décembre 2008 et à son retour en France en janvier et février 2009,

. aux frais réels, sur le budget de la Région et dans le cadre de la régie d'avances « Chine », des déplacements de M. Mathieu RAMBAUD et de son assistante, sur toute la Chine, pour tous les modes de transports, y compris l'avion, ainsi que des frais d'hôtel et de restauration,

. de deux allers-retours par an, entre la Chine et la France, pour M. Mathieu RAMBAUD,

. des dépenses d'hébergement et de restauration sur la période du 11 au 14 février 2009, relatives à la visite de M. Joe BORG, Commissaire Européen aux Affaires Maritimes et à la Pêche, pour les personnes extérieures suivantes :

- M. Joe BORG, Commissaire Européen,
- Mme Mireille THOM, Membre du Cabinet,
- M. Reinhard PRIEBE, Directeur « Atlantique, Régions ultrapériphériques et Arctiques », Direction Générale « Affaires Maritimes et Pêches » de la Commission européenne,
- M. Thierry MASCRE, Chauffeur de M. BORG,
- Mme Christine MEAR, Interprète,

- le Président à signer :

. l'accord de partenariat avec le chef de file projet CAMIS et les partenaires de ce programme, sous réserve de l'approbation dudit projet par le comité de programmation du programme INTERREG IV A France (Manche)-Angleterre, joint en annexe,

. tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-04

sur les affaires européennes et les relations internationales : modèle de convention individuelle de paiement FEADER

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le modèle de convention individuelle de paiement FEADER aux bénéficiaires, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-05

sur les affaires européennes et les relations internationales : demande de financement au titre du FEDER

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser :

- le dépôt des dossiers de demande de subvention FEDER suivants :

- ✓ pour la réalisation d'une étude relative à la création-reprise d'entreprises, à hauteur de 22 656 € HT,
- ✓ pour la réalisation d'un appel à manifestation d'une société de capital risque afin de la doter à hauteur de 2 M€, dans le cadre de la mise en place d'un fonds de capital risque dédié à la création/reprise d'entreprise,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-06

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - organisation du salon régional Planète Créa 2008 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale de Fonctionnement - mesure 1.4.2. » d'un montant de 50 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 50 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Caen, pour l'organisation du salon Planète Créa 2008 ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-07

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - lancement officiel des programmes européens 2007-2013 en Basse-Normandie

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'allouer un montant FEDER de 24 155,08 € sur le dossier « Lancement officiel des programmes européens 2007-2013 en Basse-Normandie - mesure 5.2 » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-08

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – soutien au pôle de compétitivité MOV'EO pour la Basse-Normandie – programme 2008

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 60 480 €,

- sur l'AP « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Investissement - mesure 1.3.1. » d'un montant de 1 040 € ;

• d'attribuer à l'Association du pôle de compétitivité MOV'EO pour l'animation du Comité Régional de Basse-Normandie, les subventions suivantes :

- 60 480 € sur le chapitre 930 du Budget de la Région,

- 1 040 € sur le chapitre 900 du Budget de la Région ;

• de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-09

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - animation de la démarche touristique durable du Pays du Perche Ornaïs - 2008

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 3.2.1. » d'un montant de 5 458 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 5 458 € au Syndicat Intercommunal Pour le Développement du Territoire du Perche, pour ses actions d'animation touristique, au titre du dispositif 321 « Soutien à l'ingénierie territorial » du FEDER ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-10

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 - développement touristique durable du Pays Saint-Lois - 2008

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 3.2.1. » d'un montant de 19 242,10 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 19 242,10 € au Syndicat Mixte du Val de Vire, pour son projet de développement touristique du Pays Saint-Lois, au titre du dispositif 321 « Soutien à l'ingénierie territorial » du FEDER ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-11

sur les affaires européennes et les relations internationales : subvention globale FEDER 2007/2013 – instruction déléguée FEADER 2007/2013 – ingénierie territoriale 2008 du Pays de Coutances

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Subvention Globale FEDER 2007-2013 » de 6 500 000 € votée en 2009, un dossier « Subvention Globale Fonctionnement - mesure 3.2.1. » d'un montant de 31 616,55 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, une subvention de 31 616,55 € au Pays de Coutances, pour son projet de mise en œuvre des filières économiques locales et de la GIZC, au titre du dispositif 321 « Soutien à l'ingénierie territorial » du FEDER ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;

- d'autoriser :

- le CNASEA, autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays de Coutances, la somme de 18 192 € au titre du dispositif 341 B2 « soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du Pays ou PNR »,

- le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-12

sur le développement économique : aides aux entreprises

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier la délibération n° 07-207 du 13 avril 2007 concernant l'Avance Régionale à l'Entreprise (ARE) dont a bénéficié la SARL UNIPATIS PRODUCTION à Domjean (Manche), afin de mettre en place l'échéancier de remboursement suivant :

- 1^{ère} échéance : le 1^{er} octobre 2009 pour 40 000 €
- 2^{ème} échéance : le 1^{er} octobre 2010 pour 40 000 €
- 3^{ème} échéance : le 1^{er} octobre 2011 pour 40 000 €

• d'annuler le titre n° 941 émis le 30 septembre 2008, d'un montant de 40 000 € par l'émission d'un mandat d'un montant équivalent ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-13

sur l'économie sociale et solidaire : aide à l'investissement pour les projets d'utilité sociale - chantier nautique d'insertion porté par l'Association « Les Chemins de Traverses » (Calvados)

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide régionale à l'investissement pour les projets d'utilité sociale ne doit pas dépasser 50 % du montant total des dépenses et de verser le solde de la subvention, soit 3 750 €, accordée à l'Association Les Chemins de Traverses par délibération n° 08-661 du 19 septembre 2008, sur simple présentation d'un état récapitulatif des factures acquittées en 2008, daté et signé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-14

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : aide l'emploi

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes FERET, HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY,
LAFAY, M. DIGARD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, MM. THOURY, DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes CAUCHY, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, BASSOT, MM. DENIAUD, LEFRANC, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter :

sur l'AE « Aide à l'emploi » de 5 850 000 € votée en 2005, les montant suivants correspondants aux sommes non versées aux associations bénéficiaires d'un emploi-tremplin ci-dessous :

- 5 500 € sur l'aide de 33 000 € accordée à l'Association « THEATRE DE VAREMBERT » à ST-GABRIEL-BRECY (14) par délibération n° 05-307 du 23 mai 2005,
- 5 000 € sur l'aide de 48 000 € accordée à l'Association « CADENCE » à SEES (61) par délibération n° 05-727 du 14 octobre 2005,

sur l'AE « Aide à l'emploi » de 7 400 000 € votée en 2006, les dossiers suivants :

- 3 000 € sur l'aide de 48 000 € à l'Association « NIDOUILLET » à CAEN (14) par délibération n° 06-130 du 24 février 2006,
- 8 000 € sur l'aide de 33 000 € accordée à l'Association « CENTRE DE LOISIRS NAUTIQUES D'ASNELLES » à ASNELLES (14) par délibération n° 06-130 du 24 février 2006,
- 15 000 € sur l'aide de 48 000 € accordée à l'Association « AS CHERBOURG NATATION SPORTIVE » à CHERBOURG (50) par délibération n° 06-614 du 7 juillet 2006 ;

- d'affecter :

- sur l'AE « Aide à l'emploi » de 3 030 000 € voté en 2009, un dossier d'un montant de 243 000 € dont 15 000 € correspondant à l'augmentation de la subvention accordée à l'Association DKD DANSE, à CAEN,

- sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 1 056,80 € pour l'aide à l'ingénierie des Emplois Tremplins,

- sur l'AP « Aide à l'emploi Investissement » de 200 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 6 614 € ;

- d'attribuer, conformément à l'annexe jointe :

sur le chapitre 939 du Budget de la Région,

- 228 000 € au titre de l'aide à l'emploi des « Emplois Tremplins »,

sur le chapitre 931 du Budget de la Région,

- 1 056,80 € au titre de l'aide à l'ingénierie des « Emplois Tremplins »,

sur le chapitre 909 du Budget de la Région,

- 6 614 € au titre de l'aide à l'investissement des « Emplois Tremplins » ;

- de maintenir, à titre exceptionnel, au profit de l'association « FAMILLES RURALES FEDERATION DEPARTEMENTALE DU CALVADOS » à VILLERS-BOCAGE (14), le bénéfice de la totalité de la prime de 33 000 € accordée par délibération n° 08-664 du 19 septembre 2008, malgré le passage à temps partiel (70 %) de la salariée ;

- de modifier la délibération n° 08-753 du 17 octobre 2008 comme suit :

- la subvention de 33 000 € accordée au titre du volet emploi, à l'Association « DKD DANSE » à CAEN (14), est portée à 48 000 €, dans la mesure où la salariée recrutée peut être reconnue « public prioritaire » ;

- de déroger :

- de façon exceptionnelle au règlement du dispositif « Emplois Tremplins » adopté en Assemblée Plénière le 16 décembre 2004 et modifié en Assemblée Plénière les 16 décembre 2005 et 23 octobre 2006, pour les associations qui transforment en Emploi Tremplin d'autres contrats aidés que les contrats Emplois Jeunes, conformément aux caractéristiques des postes agréés en Comité d'Agrément, repris en annexe,

- à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-15

sur l'aménagement du territoire : conventions territoriales 2008/2013, opération retenue au titre du programme d'actions 2008-2010

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de retenir la création du site internet touristique du Perche, au titre du programme d'actions 2008-2010 du Parc Naturel Régional du Perche ;

- d'affecter sur l'AP « Pays et agglomérations - CPER 2007-2013 » de 28 440 000 € votée en 2008, un dossier de 10 000 € au titre de la convention territoriale du « Parc Naturel Régional du Perche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, la subvention au maître d'ouvrage, conformément au tableau joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-16

sur l'aménagement du territoire : publication du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT)

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de procéder à la levée des pénalités de retard concernant la société EURO RSCG COMPAGNIE, titulaire du marché n° 219.08 relatif à la publication du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT), le retard dans l'exécution et la livraison du document final n'étant pas imputable au prestataire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-17

sur le maillage du territoire

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de déroger à la règle qui prévoit la caducité d'une subvention si l'opération n'a pas connu un commencement d'exécution dans le délai de deux ans à compter de la notification et dans ces conditions, de prolonger ce délai d'un an, pour la subvention de 234 712 € attribuée à la Communauté de communes du Pays Mélois au titre de son Contrat de Pôle Intercommunal, par délibération n° 07-337 en date du 11 mai 2007, pour l'extension de la zone d'activités sur la commune de Saint Julien sur Sarthe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-18

sur la mer et le littoral : sécurité en mer

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Sécurité Maritime » de 120 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 76 227 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 76 227 € à la Société Nationale de Sauvetage en Mer, pour le programme d'investissement 2009 des stations de Dives-sur-Mer, Port-en-Bessin, Barfleur, Granville, Blainville, Hauteville, Agon-Coutainville, Ouistreham et Urville-Nacqueville ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-19

sur la mer et le littoral : promotion nautique - investissement

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Promotion nautique » de 520 000 € votée en 2009, un dossier « Patrimoine maritime » d'un montant de 5 600 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, une subvention de 5 600 € à l'association « Petit Foc » pour la réhabilitation d'un vieux gréement coquillier ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-20

sur le Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle : carte des formations

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'inscrire au PRDFP :

- les formations par la voie de l'apprentissage et les nouvelles formations proposées par les organismes gestionnaires des CFA, conformément aux annexes I et II,

- les formations par la voie de la formation initiale sous statut scolaire, conformément à l'annexe III ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-21

sur l'amélioration des conditions de vie dans les lycées : équipements et fonctionnement des lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du Budget de la Région :

au titre des équipements des lycées publics

- 1 subvention de 3 000 € pour les équipements pédagogiques, conformément à l'annexe I.1,

- 2 subventions d'un montant total de 22 200 € pour les équipements de service général, conformément à l'annexe I.2,

au titre des équipements et aménagements dans les lycées privés

- 1 subvention de 2 518,71 € pour la mise en conformité des installations anti-incendie de la MFR de Mortagne-au-Perche (Chartrage) ;

- de fixer à 9 000 € au titre de le gestion du patrimoine, le montant de la redevance annuelle pour le maintien, par France Telecom, des équipements de communications électroniques sur le toit de l'internat du lycée Malherbe à Caen ;

- de modifier l'annexe de la délibération n°07-239 du 13 avril 2007 comme suit :

- la subvention de 3 800 € initialement attribuée au Lycée Professionnel Marcel Mézen d'Alençon, pour l'achat d'une rectifieuse de garniture et disque de frein, est réaffectée à l'acquisition d'un véhicule pédagogique pour la section « maintenance des véhicules industriels » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-22

sur la politique éducative dans les lycées et établissements assimilés publics et privés

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, dans le cadre de la politique éducative, 15 subventions de fonctionnement d'un montant total de 18 729,34 €, au titre du fonds social régional, conformément au tableau joint en annexe ;

- de participer à hauteur de 1 000 € au concours de la « Vocation Scientifique des Jeunes Filles 2008 » en accordant un prix de 1 000 € à Melle Virginie JAMET au lieu de Melle Pauline FLAMBARD, qui ne remplit plus les conditions requises pour recevoir cette récompense. Le versement de ce prix se fera par chèque nominatif remis directement à la lauréate ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-23

sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : fixation des tarifs de la restauration scolaire des élèves des EPLE

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'arrêter pour l'année 2008-2009, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des lycées publics suivants à :

- 467,10 € pour le lycée Charles Tellier à Condé-sur-Noireau (Calvados),

- 423,90 € (forfait 4 jours) et 459,90 € (forfait 5 jours) pour le lycée de Valognes (Manche) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-24

sur le fonds commun du service hébergement

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer, au titre du fonds commun du service hébergement, une subvention de 3 200 €, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-25

sur les moyens des lycées : levée de pénalités Société ROSILIO

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de procéder, à titre exceptionnel, à la levée des pénalités de retard concernant la Société ROSILIO, titulaire des marchés n° 136-07 et n° 137-07, pour les commandes de machines-outils à destination des EPLE, passées par la Région en 2008 ; ces pénalités engendrant des difficultés financières excédant la marge commerciale du titulaire ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-26

sur l'enseignement supérieur

- - - - -

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AE « 5EHCP » de 1 560 780 € votée en 2009, les dossiers suivants :

. 6 000 € au titre de l'Association de Promotion et de Soutien à l'Université Inter-Ages,

. 6 300 € au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants,

- sur l'AP « 5 CPER 2007.2013 » de 34 216 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 840 000 € ;

• d'attribuer :

sur le chapitre 932 du Budget de la Région :

- 6 000 € à l'Association de Promotion et de Soutien à l'Université Inter-Ages, au titre de ses activités de publication,

- 6 300 € au Groupe FIM, au titre de l'aide à la mobilité internationale, conformément au tableau joint en annexe,

sur le chapitre 902 du Budget de la Région :

- 840 000 € au CROUS, au titre de la participation régionale à la deuxième tranche de travaux de réhabilitation des logements étudiants, du Campus II à Caen ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-27

sur les formations sanitaires et sociales

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région :

- les bourses d'études aux élèves et étudiants inscrits en formation en travail social et paramédical pour un montant global de 8 032 € conformément au tableau joint en annexe 1 ; ces bourses seront versées en une seule fois,

- les bourses d'études aux étudiants et élèves ayant fait un recours pour un montant global de 2 778 €, conformément à l'annexe2 ;

- de modifier les annexes des délibérations n° 08-771 du 17 octobre 2008 et n° 08-887 du 21 novembre 2008, en supprimant de ces annexes, le nom des étudiants repris dans le tableau ci-dessous, pour un montant de bourses à reverser :

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 17/10/08 21/11/08	Bourse attribuée	Titre de recette
Céline HENDRICKX	IFAS Falaise	5 ^{ème} échelon	3 753 €	1876,50€
Charline SESENA	IFSI Flers	1 ^{er} échelon	1 389 €	694,50€
Fanny FOUCHER	IFSI Lisieux	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1932,50€
Nathalie BRUNET	IFAS Honfleur	6 ^{ème} échelon proratisé	3 016 €	1508,00€
Delphine CRENN	IFAS St Joseph Deauville	8 ^{ème} échelon	6 100 €	3050,00€
Olivier LECOMTE	IFSI Cherbourg	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1932,50€
Anne-Sophie BOUCHER	IFSI Lisieux	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1932,50€
Patricia MAINGUY	IFSI Aigle	2 ^{ème} échelon	2 093 €	1046,50€
Mélinda PLESSIS	IRTS Hérouville Saint-Clair	1 ^{er} échelon	1 389 €	694,50€
Flora LAVIEILLE	IRTS Hérouville Saint-Clair	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1932,50€
Agnès EVRARD	IRTS Hérouville Saint-Clair	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1932,50€

NOM - Prénom	Ecole	Echelon attribué CP 17/10/08 21/11/08	Bourse attribuée	Titre de recette
Carole BARBIOT	IRTS Hérouville Saint-Clair	4 ^{ème} échelon	3 269 €	1634,50€
Lucie HERISSON	IRTS Hérouville Saint-Clair	6 ^{ème} échelon	3 865 €	1932,50€
Marie CHEVALLIER	IFSI CRF Alençon	3 ^{ème} échelon	2 682 €	1341,00€

- d'annuler la décision de reversement de bourse pour un montant de 1 830,50 € attribuée par délibération n° 07-732 du 9 novembre 2007 et d'accorder une remise gracieuse à Madame Falone HEBERT, celle-ci ayant arrêté sa formation pour raisons de santé ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-28

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote pour le dossier de la Ligue de l'Enseignement - Fédération de la Manche (annexe 6),

- d'affecter :

- sur l'AP « Lutter contre les changements climatiques » de 22 100 000 € votée en 2008, un montant de 1 428 106,50 € dont :

- . 1 013 868 € pour le dossier « Economies d'énergie »,
- . 235 478 € pour le dossier « Energies renouvelables »,
- . 15 245 € pour le dossier « Espace Info Energie »,
- . 148 045,50 € pour le dossier « Volet territorial de la lutte contre les changements climatiques »,

- sur l'AE « Lutter contre les changements climatiques » de 3 900 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 43 644 € au titre du dossier « Economies d'énergie » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 907 du Budget de la Région

□ au titre du dossier « Economies d'énergie »

Bilan Carbone

- 82 590 € à l'ANEA (Association Normande des Entreprises Alimentaires) à Caen, pour la réalisation d'une opération Bilan Carbone (53 % de la dépense subventionnable s'élevant à 156 100 € HT),

- 7 792 € à la Ville de Douvres-la-Délivrande, pour la réalisation d'un Bilan Carbone® (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 740 € HT),

SME

- 10 176 € à la PMI PAPECO à Orval, pour la réalisation d'un SME (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 20 352 € HT),

- 5 340 € à AR Services, pour la réalisation d'un SME (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 10 680 € HT),

Diagnostic énergétique

- 1 764 € à BILLET-GIRAUD PERES & FILS, pour la réalisation d'un pré-diagnostic énergétique opérationnel - Copropriété Lyautey à Caen (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 520 € HT),

- 4 975 € à la société ALVA à Beuvillers, pour la réalisation d'un diagnostic énergétique (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 9 950 € HT),

- 20 900 € au Conseil Général de la Manche, pour la réalisation d'un Conseil d'Orientation Energétique (25 % de la dépense subventionnable s'élevant à 83 600 € HT),

Opérations collectives 123 environnement : accompagnement à la certification environnementale

- 2 612 € à APPLI'PLAST à Alençon - Niveau N1 (80% de la dépense subventionnable s'élevant à 3 265 € HT),

- 2 600 € à DECOLLETAGE DE BASSE-NORMANDIE à Bayeux - Niveau N 1 (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 250 € HT),

- 2 612 € à HAG'TECH à Beaumont-Hague - Niveau N1 (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 265 € HT),

- 2 300 € à MERMIER LEMARCHAND à Tinchebray - Niveau N1 (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 875 € HT),

- 3 680 € à RENCAST à Mondeville - Niveau N2 (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 600 € HT),

- 2 720 € à SEPPIM à Sées - Niveau N1 (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 400 € HT),

- 3 680 € à SODEL à Lisieux - Niveau N2 (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 4 600 € HT),

- 2 672 € à FREON ELAGAGE à Aube - Niveau N1 (80 % de la dépense subventionnable s'élevant à 3 340 € HT),

Surcoût HQE

- 113 668 € à la Ville de Caen, pour le surcoût HQE du groupe scolaire de la Haie Vigné (40 % de la dépense subventionnable s'élevant à 284 169,26 € HT),

FORES

- 77 250 € à la SA HLM Coutances-Granville, pour la construction de 15 logements individuels à Saint-Pair-sur-Mer,

- 276 420 € à la SA HLM la Plaine-Normandie, pour la construction de 44 logements à Moulton,

- 76 380 € à la SA HLM la Plaine-Normandie, pour la construction de 16 logements ZAC Libéria à Colombelles et 6 à Giberville,

- 62 460 € à l'OPAC du Calvados, pour la construction de 10 logements à Caen,

- 210 000 € à l'OPAC du Calvados, pour la construction de 89 logements à Mondeville,

VEHICULES PROPRES

- 8 025 € à la Ville de Bayeux, pour la réalisation d'une étude de réorganisation du transport urbain (50 % de la dépense subventionnable s'élevant à 16 050 €),

- 6 800 € à la Région Basse-Normandie, pour l'acquisition de véhicules propres (24,6 % de la dépense subventionnable s'élevant à 27 603 €),

- 3 200 € à la Ville de Fleury-sur-Orne, pour l'acquisition d'un véhicule propre (27,7 % de la dépense subventionnable s'élevant à 11 547 €),

Isolation

- 19 572 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 1, pour l'isolation d'habitations (2009-01),

□ au titre du dossier « Energies Renouvelables »

Bois-énergie

- 16 300 € à l'EHPAD de Vaudrimesnil, pour l'acquisition d'une chaudière bois (15 % de la dépense éligible s'élevant à 210 000 €)

- 22 234 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (particuliers) mentionnés dans le tableau joint en annexe 2, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (2009-01),

- 31 456 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires mentionnés dans le tableau joint en annexe 3, dans le cadre de l'opération Coup d'Pouce (01-2009),

- 50 079 € au CIER de Montchauvet qui est autorisé à redistribuer cette somme aux bénéficiaires (professionnels) mentionnés dans le tableau joint en annexe 4, pour l'acquisition de chaudières automatiques utilisant le bois de haies (pro 2009-1),

Solaire thermique

- 17 840 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 5, pour l'installation de chauffe-eau solaires (2009-01),

- 35 680 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 6, pour la production d'eau chaude solaire,

- 8 777 € au bénéficiaire de la prime régionale, conformément au tableau joint en annexe 6, pour l'installation d'un séchage de foin en vrac,

- 1 540 € à l'EARL des Sources du Semilly à Saint-Pierre-de-Semilly, pour la réalisation d'une étude diagnostic de séchage en grange de foin (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 200 € HT),

- 1 155 € au GAEC de la Canne à Montilly-sur-Noireau, pour la réalisation d'une étude diagnostic de séchage en grange de foin (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 650 € HT),

- 1 540 € au GAEC de la Basse-Cour au Molay-Litty, pour la réalisation d'une étude diagnostic de séchage en grande de fourrage (70 % de la dépense subventionnable s'élevant à 2 200 € HT),

Photovoltaïque

- 19 364 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 7, pour les installations photovoltaïques (2009-1),

- 15 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale, répartis conformément au tableau joint en annexe 8, pour une installation sur des logements sociaux (2009-1),

Géothermie

- 6 000 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 9, pour une installation géothermale (2009-1),

Eolien

- 4 513 € aux bénéficiaires de la prime régionale répartis conformément au tableau joint en annexe 10, pour l'installation d'une éolienne individuelle (2009-01) ;

Méthanisation

- 4 000 € à l'Association de la Ferme Expérimentale de la Blanche Maison, pour la réalisation d'une étude de faisabilité d'une unité de méthanisation à la ferme (50 % de la dépense éligible s'élevant à 8 000 € HT),

□ au titre du dossier « Espace Info Energie »

- 15 245 € au CIER de Montchauvet, pour la dotation d'équipement,

□ au titre du dossier « Volet territorial »

- 104 303 € au Conseil Général de la Manche, pour le surcoût HQE du pavillon des énergies (7,1 % de la dépense subventionnable s'élevant à 1 465 036,70 €),

- 4 673 € au Conseil Général de la Manche, pour l'acquisition d'une chaudière bois (15 % de la dépense subventionnable s'élevant à 31 151 €),

- 5 816 € au SDEC Energie, pour l'acquisition d'une caméra infrarouge,

- 8 751 € au CAUE 61, pour l'acquisition d'une caméra infrarouge,

- 8 000 € à la Communauté de Communes d'Argentan et d'Ecouché, pour la réalisation d'une étude ZDE (80 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 10 000 € HT),

- 14 000 € à la Ville de Valognes, pour une Approche Environnementale de l'Urbanisme (70 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 20 000 € HT),

- 2 502,50 € à la Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, pour une Approche Environnementale de l'Urbanisme (70 % de l'assiette subventionnable s'élevant à 3 375 € HT),

→ sur le chapitre 937 du Budget de la Région

□ au titre du dossier « Economies d'énergie »

- 31 129 € à la CRCI, pour le poste de chargé de mission Environnement - année 2009,

- 11 015 € à la Communauté de Communes du Pays d'Argentan, pour l'élaboration d'un schéma directeur des pistes cyclables (30 % de la dépense subventionnable s'élevant à 36 717 € HT),

- 1 500 € à la FFB Calvados, pour l'organisation des « Couloirs de la construction durable » ;

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les subventions d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

• de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-29

sur l'environnement : préserver la ressource en eau et gérer les risques naturels

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 10 000 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 2 400 €,

- sur l'AP « Préserver les ressources en eau- hors CPER » de 1 570 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 2 450,80 €,

- sur l'AE « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER » de 5 050 000 € votée en 2008, un dossier d'un montant de 30 064,20 € ;

• d'attribuer les subventions suivantes :

*** sur le chapitre 907 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 2 400 € au Syndicat Intercommunal du bassin de la Vie, pour le programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Vie, pour un montant subventionnable de 8 000 €,

au titre de la politique de l'eau, hors CPER

- 252 € aux bénéficiaires du remboursement pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour un montant total de 924,60 €, répartis conformément à l'annexe jointe,

- 778,65 € à l'Association des jardins familiaux de Saint-Lô, pour l'installation de 15 dispositifs de récupération d'eau de pluie pour un montant subventionnable de 2 595,50 €,

- 1 420,15 € à l'Association Départementale des Pêcheurs et Déterreurs du Calvados, pour l'achat de cages, pour un montant subventionnable de 25 383 € réparti sur 4 ans,

*** sur le chapitre 937 du budget de la Région**

au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux - CPER »

- 17 728,20 € au Syndicat intercommunal de la Basse Vallée du Couesnon, pour le financement d'un inventaire des cours d'eau et zones humides, pour un montant subventionnable de 120 600 €,

- 3 690 € à la Communauté de Communes du Perche Rémalardais, pour la réalisation du diagnostic-bilan du programme pluriannuel de restauration du bassin de la Corbionne, pour un montant subventionnable de 12 300 €,

- 2 746 € à l'Association le Bassin du Couesnon, pour l'animation du SAGE Couesnon en 2009, pour un montant subventionnable de 45 764 €,

- 1 200 € à l'Association le Bassin du Couesnon, pour les actions de communication du SAGE Couesnon en 2009, pour un montant subventionnable de 20 000 €,

- 3 200 € à l'Association le Bassin du Couesnon, pour les études nécessaires, en 2009, à l'élaboration du SAGE Couesnon, pour un montant subventionnable de 80 000 €,

- 1 500 € à l'AAPPMA «Les pêcheurs à la ligne de Saint-Lô», pour le financement d'une journée de sensibilisation et d'information sur l'hydromorphologie des cours d'eau, pour un montant subventionnable de 5 000 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- . proposition du service technique de contrôle,

- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-30

sur l'environnement : agir pour un développement durable

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE «Agir pour un développement durable » de 825 000 € votée en 2009, un montant de 118 000 € dont :

- 65 000 € au titre du dossier « mise en œuvre de l'Agenda 21 régional », pour la mise en place des dispositifs de suivi de l'Agenda 21 et la préparation de sa candidature à la reconnaissance nationale,

- 53 000 € au titre du dossier « éducation au développement durable » ;

- d'attribuer sur le chapitre 937 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 20 000 € au Collectif Français de l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEEDD), pour la co-organisation des 2èmes assises nationales de l'Education à l'environnement vers un déplacement durable, sur un montant total subventionnable de 510 000 €,

- 13 000 € au Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de Basse-Normandie (CRIPT), pour l'animation du réseau développement durable dans les lycées agricoles de Basse-Normandie, sur un montant total subventionnable de 29 972 €,

- 20 000 € à l'URCPIE de Basse-Normandie, pour réaliser les actions prévues dans le cadre de la convention 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention avec le Collectif Français de l'Education à l'Environnement vers un Développement Durable (CFEEDD), jointe en annexe 1,

- la convention avec le Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique de Basse-Normandie (CRIPT), jointe en annexe 2,

- la déclinaison 2009 de la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2008-2010 avec l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) de Basse-Normandie, jointe en annexe 3,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-31

sur le Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles » de 2 173 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 1 500 € pour le financement du partenariat,
- 39 127,01 € pour le financement des Outils PRDFP,
- 47 130,42 € pour le financement de l'AIO,
- 3 250 € pour le financement de la VAE ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

** au titre du partenariat : accord-cadre avec les branches*

- 1 500 € au Lycée Professionnel « Les Sapins »,

** au titre des Outils PRDFP :*

- 15 127,01 € à l'Association ALFA H,
- 24 000 € au GIP-FCIP de l'Académie de Caen,

** au titre du programme Accueil Information Orientation :*

° dans le cadre du Salon de l'Etudiant et des Métiers 2009,

- 40 000 € au groupe de presse « l'Etudiant »,

° dans le cadre du Forum d'information sur les métiers et les formations post-bac,

- 3 000 € à l'Association Carrières Formations Centre Manche,

° dans le cadre de la finale nationale des 40èmes Olympiades des Métiers

- 170 € à l'Association Caen Calvados Haltérophilie et Musculation (CCHM),
- 3 800 € à Voyages Aiglons,
- 2 866,81 € à la SAS Tricots Saint-James,
- 471,22 € à ARTCOM,
- 271,48 € à BORNEY SAS,

** au titre de la VAE :*

- 3 250 € aux organismes chargés de l'accompagnement, conformément à l'annexe I ;

- d'approuver la Charte Qualité Emploi Formation avec le secteur de l'hôtellerie restauration, jointe en annexe II ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la Charte Qualité Emploi Formation précitée,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-32

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : actions territorialisées en faveur des demandeurs d'emploi

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation des demandeurs d'emploi » de 50 050 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 26 754 € pour les formations préparatoires,
- 61 521,75 € pour le Réseau d'accueil ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

* au titre des formations préparatoires :

- 26 754 € au Centre de Promotion Sociale formation,

* au titre du réseau d'accueil :

- 61 521,75 € à la Direction Régionale de Pôle Emploi ;

• de modifier la délibération n° 08-1006 du 19 décembre 2008 comme suit :

* au titre des formations qualifiantes :

- d'attribuer une subvention de **5 004 028 €** et non de 5 004,28 € à l'AFPA de Basse-Normandie, au titre des suites de parcours engagés en 2008 ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 1 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer :

- la convention de coopération avec l'ANPE, jointe en annexe 2,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-33

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : formation tout au long de la vie

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant global de 15 755 212,91 €, dont :

- 494 000 € pour le programme de Formation Générale (CNAM),
- 3 360 € pour le programme « Financements Individuels »,
- 7 951 088 € pour le programme de Formation Générale,
- 5 000 000 € pour le programme de Formation de Base,
- 161 103,45 € pour les Bilans de Compétences,
- 537 629,46 € pour le programme Métiers de la Mer ;

• d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les montants suivants :

* au titre du programme de Formation Générale,

- 494 000 € au CNAM,

* au titre du programme « financements individuels »

- 3 360 €, conformément à l'annexe 1 ;

• de modifier au titre des financements individuels, l'annexe de la délibération n° 08-1007 du 19 décembre 2008, conformément à l'annexe 2 ;

• de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexe 3 dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-34

sur la formation professionnelle continue – fonctionnement : dépenses spécifiques FSE

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de programmer l'intervention du FSE sur les opérations suivantes à hauteur de :
 - 2 200 175,04 € sur les bons de commande 2008 des marchés pluriannuels 2008, correspondant aux bons de commande pour lesquels la réalisation des actions de formation commence en 2008, conformément à l'annexe 1,
 - 1 321 297,88 € sur les bons de commande 2009 des marchés pluriannuels 2008, correspondant aux bons de commande pour lesquels la réalisation des actions de formation commence en 2009, conformément à l'annexe 2 ;
- d'ajuster le plan de financement de la subvention globale FSE 2007-2013, conformément à l'annexe 3 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-35

sur la formation professionnelle continue - fonctionnement : moderniser les outils

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Modernisation des outils » de 300 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 139 603,10 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-36

sur la formation professionnelle continue et l'apprentissage : investissements

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Investissement dans les Centres de Formation » de 1 000 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 84 647 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du Budget de la Région, un montant global de 84 647 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de modifier l'annexe à la délibération n° 08-683 du 19 septembre 2008 comme suit :

- la subvention accordée à l'AFP BTP 61 – CFA Roger Ducre, pour la construction du CFA du bâtiment dans le cadre du pôle BTP de l'Orne, est financée à hauteur de 14 000 000 € au titre du COM développement de l'apprentissage, soit 7 000 000 € Région et 7 000 000 € Etat-FNDMA ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-37

sur l'apprentissage

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Indemnités Compensatrices Forfaitaires aux Employeurs d'Apprentis » de 22 000 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant équivalent ;

- sur l'AE « Fonctionnement des CFA » de 34 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 198 924,50 € au titre du Contrat d'Objectifs et de Moyens Apprentissage (COM) ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, un montant global de 198 924,50 € réparti comme suit :

- * au titre du Fonds Social Apprenti (axe 3 du COM)

- 25 116,38 € conformément à l'annexe jointe,

- * au titre des aides aux jeunes apprentis handicapés (axe 7 du COM)

- 6 085 € à l'EPLEFPA « Les champs de Tracy » de Vire, gestionnaire du CFA Agricole « Les champs de Tracy », pour 16 jeunes,

- 7 265 € à l'EPLEFPA gestionnaire du CFA agricole de Coutances, pour 2 jeunes,

- 10 500 € à l'Association pour la Formation Professionnelle dans le Bâtiment de l'Orne, gestionnaire du CFA du BTP 61 « Roger Ducre », pour 9 jeunes,

- * au titre du dispositif d'appui et de soutien à l'apprentissage et à la qualification (axe 7 du COM)

- 149 958 ,12 € à l'Association ALFAH ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-38

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 123 507 € pour la formation des emplois tremplins, contrats aidés et emplois jeunes ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 120 000 € à la Direction Régionale de l'AFPA/CROP, pour la plate-forme « Nouveaux Services »,

- 3 507 €, pour la formation des contrats tremplins réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-39

sur l'emploi et la formation dans les entreprises et les associations : « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement »

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Emploi et formation dans les entreprises et les associations » de 3 900 000 € votée en 2009, un dossier de 159 289 € pour le programme « Formation des actifs et des salariés » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « Formation des actifs et des salariés - aide au reclassement », un montant global de 159 289 € réparti comme suit :

- 66 000 € au Comité de Liaison Inter Consulaire Normand (CLIC),

- 49 906 € à l'Université de Caen pour le DU « Création d'activités : Entreprises, Associations, Coopératives »,

- 2 000 € aux Cafés de l'emploi,

- 1 300 € à l'Association des ex Moulinex,

- 40 083 € au Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification dans le Bâtiment et les Travaux Publics de l'Orne (GEIQ BTP 61) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-40

sur le programme de formation d'adéquation entre les besoins de main d'œuvre, des entreprises et la demande d'emploi « une formation - un emploi »

- - - - -

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation dans les entreprises et les associations » de 3 970 000 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- 474 411,62 € pour les financements des opérations individuelles et collectives,
- 53 768 € pour les actions d'ingénierie spécifique ;

- d'attribuer, sur le chapitre 931 du Budget de la Région, au titre du programme « une formation - un emploi », les subventions suivantes :

- 59 912,77 € pour les actions individuelles, conformément à l'annexe 1,
- 88 182,69 € pour les actions collectives, conformément à l'annexe 2,
- 53 768 € à l'AFPA, pour des actions d'ingénierie spécifique ;

- de prendre acte des modifications apportées à deux actions de formation mises en place par le CESR, conformément à l'annexe 3 ;

- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites à l'annexe 4, dans les conditions prévues au titre VI du Livre IX du Code du Travail ;

- d'autoriser :

- l'AFPA à engager une formation individualisée au titre du programme « Une formation, un emploi », conformément aux annexes 5 et 6,

- le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-41

sur les marchés de la formation professionnelle

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Formation tout au long de la vie » de 20 150 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 60 480 € au titre du Programme « Culture, tourisme et autres secteurs » ;
- d'approuver les modifications relatives à des marchés attribués en CAO d'octobre et de décembre 2008 et figurant en annexes 4 et 5;
- de prendre en charge par l'intermédiaire du CNASEA, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires, selon les caractéristiques des formations décrites en annexes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail ;
- d'autoriser le Président à signer les marchés et avenants, ainsi que tous les actes s'y rapportant, pour toutes les opérations détaillées dans les annexes de 1 à 3.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-42

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 1 096 142 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 104 586,36 € pour le dossier « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

** sur le chapitre 933 du Budget de la Région*

- au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles »

- 991 142 €, conformément à l'annexe 1,

- 3 600 €, aux Films de la Plume, correspondant au solde de l'aide accordée par délibération n° 07-496 du 6 juillet 2007 pour une aide à la réécriture du film de Mohamed OUZINE intitulé « La guerre de Tarik », et de prévoir la remise des justificatifs au plus tard le 30 mars 2009,

- au titre du programme « Animation des territoires »

- 105 000 €, au Comité Coutançais d'Action Culturelle pour l'organisation du 28^{ème} festival « Jazz sous les Pommiers », conformément à l'annexe 1,

** sur le chapitre 903 du Budget de la Région, conformément à l'annexe 2*

- 104 586,36 €, au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles » ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes pour la subvention d'investissement précitée :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :

- . proposition du service technique de contrôle,
- . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats ou règlements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert-comptable, le comptable public, le Maire ou le Président ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers de l'Association Théâtre Y'A QU'A et la ville de Sainte-Mère-Eglise ;

- d'adopter la convention pluriannuelle 2008-2010 avec le Centre Chorégraphique National de Caen/Basse-Normandie jointe en annexe relative à la mise en œuvre de ses missions ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention précitée,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-43

sur la culture : création et diffusion artistiques et culturelles - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'autoriser le Président à signer :

- une convention avec M. Michel FREROT relative aux modalités d'organisation de l'exposition et de cession à la Région des droits d'exploitation dont l'auteur est titulaire sur ses œuvres, jointe en annexe,

- une convention avec M. Xavier ALEXANDRE concernant la cession à la Région, des droits d'exploitation dont l'auteur est titulaire sur son œuvre (texte pour le catalogue d'exposition), jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-44

sur la culture : éducation artistique et culturelle

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 25 000 € pour le dossier « Education artistique et culturelle »,

- sur l'AP « Culture » de 5 737 925 € votée en 2009, un montant de 9 148,32 € pour le dossier « Education artistique et culturelle » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 000 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », conformément à l'annexe 1,

- 20 000 € sur le chapitre 903 du Budget de la Région, au titre du programme « Education artistique et culturelle », conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiements suivantes :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . présentation des factures acquittées par les fournisseurs pour les subventions accordées aux associations,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public, le Maire ou le Président pour les subventions accordées aux collectivités locales ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour les dossiers « Instruments de musique » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-45

sur la culture : développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 330 000 € pour le dossier « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Développement des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture », une subvention de 330 000 € à l'Association Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie (FRAC) conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-46

sur la culture : animation des territoires

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 99 500 € pour le dossier « Animation des territoires » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, conformément à l'annexe jointe, les subventions suivantes :

- 10 000 € au titre du programme « Création et diffusion artistiques et culturelles » à l'Association Viva Voce - Festival de Musique Vocale de Basse-Normandie, pour l'accueil de l'Ensemble Accentus,

- 89 500 € au titre du programme « Animation des territoires » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-47

sur la culture : valorisation et sauvegarde du patrimoine

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Culture » de 15 106 746 € votée en 2009, un montant de 337 000 € pour le dossier « Valorisation et sauvegarde du patrimoine » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du programme « Valorisation et sauvegarde du patrimoine », un montant total de subventions de 337 000 € réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de modifier l'annexe de la délibération n° 08-918 du 21 novembre 2008 comme suit :

- la subvention de 24 750 € attribuée initialement à la Ville de Honfleur, pour diverses acquisitions dans le cadre du FRAM est accordée à la Société des Amis du Musée Eugène Boudin, maître d'ouvrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-48

sur l'inventaire général du patrimoine culturel : GERTRUDE (Groupe d'Etude, de Recherche Technique, de Réalisation et d'Utilisation du Dossier Electronique) – projet mutualisé de mise à disposition d'un dossier électronique – convention de partenariat et convention constitutive de groupement

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adhérer à GERTRUDE (Groupe d'Etude, de Recherche Technique, de Réalisation et d'Utilisation du Dossier Electronique) ;

- d'adopter, dans le cadre du projet de réalisation d'une solution informatique de production et de diffusion de l'inventaire général du patrimoine :

- une convention-cadre de partenariat entre les Régions participantes,

- une convention constitutive de groupement de commandes ;

- d'autoriser le Président à signer :

- les conventions précitées jointes en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-49

sur les droits de l'homme

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Droits de l'Homme » de 400 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 255 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des Droits de l'Homme, un montant total de subventions de 255 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-50

sur la coopération décentralisée

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Coopération décentralisée » de 647 000 € en 2009, un dossier d'un montant de 50 602 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre de la coopération décentralisée, un montant total de subventions de 50 602 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région concernant le projet d'accueil en résidence d'artistes bas-normands à l'Alliance Française de Tamatave à Madagascar pour lequel une subvention de 1 000 € a été accordée par délibération n° 08-808 du 17 octobre 2008 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-51

sur la jeunesse et les sports : amélioration des équipements sportifs

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Amélioration des équipements sportifs » de 2 100 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 388 471 €;
- d'attribuer sur le chapitre 903 du Budget de la Région, un montant total de subventions de 388 471 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- de prévoir les modalités de paiements suivantes :
 - des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération sur :
 - . proposition du service technique de contrôle,
 - . ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le Maire, ou le Président de l'Association ;
- de déroger au principe d'antériorité de la décision pour le dossier de la ville de Caen ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-52

sur la jeunesse et les sports : aide aux grands clubs régionaux – centres de formation

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Soutien aux grands clubs régionaux » de 1 580 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 565 000 € ;
- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, pour le fonctionnement des centres de formation des Clubs sportifs régionaux, saison 2008/2009, un montant total de subventions de 565 000 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-53

sur la jeunesse et les sports : aide au mouvement sportif

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide au mouvement sportif, un montant total de subventions de 131 400 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-54

sur la jeunesse et les sports : politique jeunesse

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de la politique jeunesse, un montant total de subventions de 1 436 € réparti conformément au tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-55

sur la jeunesse et les sports : vie associative

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, Mme GOBERT, M. BONNEAU,
Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY,
LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS,
M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL,
AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre de l'aide à la vie associative, une subvention de 20 000 € au Stade Cænnais Rugby Club, conformément à l'annexe jointe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N° 09-56

de la COMMISSION PERMANENTE

du CONSEIL REGIONAL

sur le foncier : fonds de minoration foncière - évolution du projet de réalisation de logements sociaux du Château Monin à Colombelles (Calvados)

- - - - -

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Foncier » de 150 000 € votée en 2009, un dossier « Fonds de minoration foncière–opération Château Monin à Colombelles » d'un montant de 83 677 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 905 du Budget de la Région, à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, un montant de 83 677 €, correspondant au fonds de minoration foncière, dans le cadre de l'évolution du projet de réalisation de logements locatifs sociaux à Colombelles sur le site du Château Monin ;

- de fixer les modalités de versement d'acomptes suivantes :

- * un premier acompte de 30 % du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites à un programme d'intervention, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie,

- * un deuxième acompte de 30 % quand les dépenses effectives dépasseront 30 % de l'estimation initiale des opérations, comme le prévoit la convention EPF de Normandie - Région Basse-Normandie ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ce dossier ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-57

sur la rénovation urbaine

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter :

- sur l'AP « Rénovation urbaine » de 11 576 239 € votée en 2009, les dossiers suivants :

- . 370 357 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Flers,
- . 474 750 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville d'Hérouville-

Saint-Clair,

- sur l'AE « Rénovation urbaine » de 500 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 149 492 € au titre du programme de rénovation urbaine de la ville de Colombelles ;

• d'attribuer, dans le cadre des conventions passées avec l'ANRU et les maîtres d'ouvrage bénéficiaires, les subventions suivantes :

* sur le chapitre 905 du Budget de la Région

- . 845 107 € répartis conformément à l'annexe jointe

* sur le chapitre 935 du Budget de la Région

. 146 492 € au Foyer Normand, pour l'ingénierie et la conduite du projet ANRU représentant 25 % de la dépense éligible sur un coût global estimé à 597 968 € ;

• de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour ces dossiers.

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-58

sur le logement : réhabilitation de l'habitat privé

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de modifier comme suit :

- l'annexe I de la délibération n° 07-634 du 21 septembre 2007, en remplaçant le bénéficiaire VASTEL Bruno par le CCAS de Saint-Louet-sur-Vire,

- l'annexe II de la délibération n° 08-201 du 21 mars 2008, en remplaçant le bénéficiaire INDIVISION Louvet par Monsieur ou Madame Jacques LOUVET ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région, pour ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à verser des acomptes.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-59

sur la santé et les territoires : actions en faveur des personnes handicapées

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Prévention et solidarité » de 20 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 3 000 € pour l'aide aux personnes handicapées dans les lycées,

- sur l'AP « Prévention et solidarité » de 265 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 59 985,85 € pour l'aide aux personnes handicapées,

- sur l'AE « Prévention et solidarité » de 170 000 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 17 820 € pour l'aide aux personnes handicapées ;

- d'autoriser :

- la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Calvados, à payer les factures correspondant aux dossiers figurant en annexe I, en prélevant sur la dotation globale 2007 de 120 000 €,

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 902 du Budget de la Région

- 3 000 € au Lycée Augustin Fresnel à Caen, pour les achats d'équipement informatique dans le cadre de l'intégration des élèves aveugles et déficients visuels lycéens du Calvados,

* sur le chapitre 904 du Budget de la Région

- 55 000 € à la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Manche,

- 4 985,85 € répartis conformément à l'annexe II,

* sur le chapitre 934 du Budget de la Région

- 17 820 € à l'Association HANDIUNI sise à l'Université de Caen, pour son projet MAGESTRIA pour l'année 2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * pour l'acquisition de matériel et l'aide au logement dans les départements du Calvados et de la Manche, les modalités de paiement seront détaillées dans des conventions spécifiques,

- * pour l'acquisition de matériel, le paiement sera effectué en une seule fois sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

- * pour l'adaptation des logements, des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation, pour les particuliers, des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur (s),

* pour le Lycée Augustin Fresnel, le paiement sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées précisant la date du mandat, la nature ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par le comptable public ou le proviseur du lycée ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional pour ces dossiers ;

- d'approuver la convention entre la Maison Départementale des Personnes Handicapées du Département de la Manche et la Région Basse-Normandie pour l'année 2009, jointe en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer la convention précitée et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-60

sur la santé et les territoires : actions sanitaires – Hôpital 2007

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Actions sanitaires » de 627 256 € votée en 2009, un dossier d'un montant de 123 980,99 € pour le programme « Soutien à l'investissement hospitalier – Hôpital 2007 » ;

- d'attribuer sur le chapitre 904 du Budget de la Région, pour le soutien à l'investissement des équipements du Centre François Baclesse, les subventions suivantes, conformément à l'annexe jointe :

 - 98 156,13 € au Département du Calvados, pour le remboursement de l'avance remboursable 2008 et 2009,

 - 25 824,86 € au Département de l'Orne, pour le remboursement de l'avance remboursable 2009 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N° 09-61

sur l'agriculture : qualité et valorisation fermière hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « qualité et valorisation fermière hors CPER » de 750 000 € votée en 2009, un dossier « AE qualité et valorisation fermière hors CPER » d'un montant de 13 514 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 13 514 € à l'Interprofession des Appellations Cidrôles, pour son étude sur les origines possibles du cuivre dans le pommeau, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 27 028 €.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire, le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier l'annexe à la délibération n°08-937 du 21 novembre 2008, en ramenant à 20 940 €, la subvention de 21 155 € attribuée à Madame Gladys VAN NUVEL, pour la prise en charge de son dossier d'aide à la conversion biologique ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-62

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - investissement

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AP « Installation et emploi agricole hors CPER » de 250 000 € votée en 2009, un dossier « AP Installation et emploi agricole » d'un montant de 80 470 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région :

- un montant total de 42 320 € d'aides aux investissements productifs, à divers bénéficiaires, conformément au tableau joint en annexe 1 ;

- un montant total de 38 150 € d'aides aux investissements dans les CUMA, conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- de fixer les règles d'intervention suivantes pour les dossiers d'aide aux investissements dans les CUMA :

- Achat d'un tracteur ou d'une dessileuse automotrice dans le cadre d'un « groupe » automoteur : aide de 10 % du montant hors taxes de l'investissement, plafonné à 5 000 € de subvention par CUMA. Seuls l'achat de matériels neufs et la première acquisition peut faire l'objet d'une aide,

- Construction d'un hangar : aide à la construction ou à l'extension d'un hangar pour loger le matériel. L'achat d'un hangar existant ne peut être subventionné. Aide de 25 à 40 %, plafonnée à 7 500 € par CUMA, selon les modalités suivantes :

- . taux de base 25 %
- . embauche d'un salarié en CDI à temps plein dans la CUMA + 5%
- . création d'un atelier d'entretien du matériel + 5%
- . création d'une station de lavage des matériels et d'un point de collecte et de récupération des huiles + 5 %.

La CUMA doit être propriétaire du terrain sur lequel la construction est prévue. Le terrain doit être indépendant d'une exploitation.

Ces aides sont accordées sous le régime de minimis du secteur de la production agricole. Le plafond d'aide est donc fixé à 7 500 € (pour les exploitations qui exploitent en commun) ou 200 000 € (pour les exploitations qui mettent leurs matériels en commun) par période de 3 ans pour chaque CUMA, quel que soit le nombre et le type de matériels achetés ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

** pour les dossiers d'aide aux investissements productifs*

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages, conformément au tableau joint en annexe 1,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dès lors que le montant de la dépense réalisée pour un investissement atteint 10 000 € HT, la subvention correspondante de 4 000€ sera versée en totalité au maître d'ouvrage concerné ;

** pour les dossiers d'aide aux CUMA*

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables, conformément au tableau joint en annexe 2,

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s), au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-63

sur l'agriculture : installation et emploi agricole hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation et emploi agricole hors CPER » de 146 000 € votée en 2009, un dossier « AE Installation et emploi agricole » d'un montant de 90 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 27 500 € à divers bénéficiaires, au titre de l'aide à la création d'emplois durables en agriculture, répartis conformément au tableau joint en annexe 1,

- 63 000 € au titre du programme régional d'installation 2009, répartis conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de versement suivantes :

- * Pour les dossiers d'aide à la création d'emplois durables : les aides sont versées en une seule fois après signature d'une convention entre la Région et le bénéficiaire,

- * Pour les dossiers relevant du programme régional de l'installation : les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables,

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite des bénéficiaires,

- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-64

sur l'agriculture : installation CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Installation - CPER » de 5 000 000 € votée en 2008, un dossier « AE Installation CPER » d'un montant de 17 850 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région :

- 35 887,82 €, au titre des contrats de parrainage répartis conformément au tableau joint en annexe 1, ces crédits étant prélevés sur la dotation annuelle 2009 de 336 633,60 € accordée au CNASEA ;

- 17 850 €, à l'association du Pays de la Baie du Mont-Saint-Michel, pour son projet territorial de valorisation et de renforcement à l'échelle locale des dispositifs d'installation pour assurer le renouvellement des chefs d'exploitation présents sur le territoire de la baie du Mont Saint-Michel, pour la période du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2010, sur la base d'une dépense subventionnable de 28 995 € TTC, conformément au tableau joint en annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite des bénéficiaires,
- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION

N° 09-65

**de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

**sur l'agriculture : appui aux filières CPER - filières végétales hors
CPER - fonctionnement**

- - - - -

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales CPER » de 4 549 000 € votée en 2008, un dossier « AE appui aux filières » d'un montant de 2 434 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 2 434 € à la Chambre Départementale d'Agriculture de Seine-Maritime, pour sa participation à l'étude sur la recherche des références en production biologique de pommes et poires, sur la base d'une dépense subventionnable fixée à 7 480 €;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les versements seront effectués dans les conditions suivantes :

- . une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire,

- . le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de modifier et compléter la délibération n° 08-946 du 21 novembre 2008 comme suit :

- d'affecter sur l'AE « Filières végétales hors CPER » de 436 000 € votée et complétée en 2008, un montant de 158 272,36 € (et non de 188 312,36 €) pour le dossier « Filières végétales AE » ;

- d'affecter sur l'AE « Compétitivité filière bois CPER » de 662 000 € votée en 2008, un dossier « AE Compétitivité Filière Bois » d'un montant de 30 040 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-66

**sur l'agriculture : filières animales hors CPER – fonctionnement – Prairiales
Normandie 2009**

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filières animales hors CPER » de 30 000 € votée en 2009, un dossier « AE filières animales » d'un montant de 8 000 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, une subvention de 8 000 € à l'association de la Ferme Expérimentale de la Blanche Maison, pour l'organisation de la troisième édition des Prairiales 2009 dans la Manche, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 81 459 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un acompte de 50 % sera versé sur demande écrite du bénéficiaire, le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,
- dans la cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-67

sur l'agriculture : appui aux filières CPER - Filières animales - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• de modifier et compléter la délibération n° 08-944 du 21 novembre 2008 comme suit :

- d'attribuer, sur la base d'un forfait de 300 € par élevage suivi, les subventions suivantes :

⇒ 36 600 € à AGRIAL, pour l'appui technique individuel 2008 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) au lieu de 42 900 € ;

⇒ 15 300 € à COPELVEAU, pour l'appui technique individuel 2008 aux éleveurs bovins - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) au lieu de 10 500 € ;

⇒ 1 500 € à ARCO, pour l'appui technique individuel aux éleveurs bovins 2008 - volet adaptation aux marchés (forfait de 300 € par ferme suivie en Basse-Normandie) ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- le versement de la subvention sera effectué en une seule fois, sur présentation du bilan technique et financier de l'action, sur demande écrite du bénéficiaire,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-68

sur l'agriculture : filière équine hors CPER - fonctionnement

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 909 du Budget de la Région, une subvention de 6 405,12 € au Comité de candidature à l'organisation des jeunes équestres mondiaux 2014 en Basse-Normandie - NORMANDIE 2014, pour sa participation au Salon du Cheval 2008 ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour ce dossier ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes : le versement de la subvention sera effectué sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses réalisées par « NORMANDIE 2014 » dans le cadre du Salon du Cheval 2008 signé par le Président de l'Association ainsi que des factures accompagnées des justificatifs de paiement ;

- de modifier et compléter les délibérations suivantes :

** n° 07-655 du 21 septembre 2007*

- d'attribuer 136 050 € à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort, pour la réalisation du projet « Sequisol » porté par l'UMR INRA-ENVA de Biomécanique et pathologie Locomotrice du Cheval, répartis de la manière suivante :

- une bourse de thèse sur trois ans : **42 384 €** au lieu de 41 400 € (taux d'aide 50 %),
- la prise en charge d'un poste d'ingénieur sur 1,5 an : 63 998 € (taux d'aide 100 %),
- les matériels (consommables et matériels informatiques dédiés à l'analyse des données) : **29 668 €** au lieu de 30 652 € (taux d'aide 100 %),

- d'accorder un délai à l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort pour la réalisation du projet SEQUISOL, soit jusqu'au 30 juin 2012,

** n° 08-828 du 17 octobre 2008*

- le taux d'aide de la subvention de 110 000 € accordée au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour le fonctionnement du Pôle de compétitivité Filière équine, est porté de 20 % à 40 %,

- d'annuler l'aide de 15 000 € accordée par délibération n° 08-317 du 18 avril 2008 à l'Association « Coup d'envoi », pour l'organisation du Tournoi International de Horse Ball de Saint-Lô, édition 2008 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort (ENVA), l'avenant à la convention n° 2006-AGRI-101 relatif à la réalisation du projet SEQUISOL,

- avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, la convention n° 2008-AGRI-9 relative au fonctionnement du pôle de compétitivité équine,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-69

**sur l'agriculture : études, prospective et actions exceptionnelles hors CPER -
fonctionnement**

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Etudes, prospective et actions exceptionnelles hors CPER » de 645 000 € votée en 2009, un dossier « AE Etudes, prospective et actions exceptionnelles » d'un montant de 42 500 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, les subventions suivantes :

- 2 500 € à la Société coopérative agricole linière du Nord de Caen pour l'opération « au-delà des champs »,

- 40 000 € à l'association de la ferme expérimentale de la Blanche Maison pour son programme d'expérimentation 2008-2009 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- * Pour le dossier de la Société coopérative agricole linière du Nord de Caen : versement de la subvention en une seule fois sur présentation du bilan technique et financier de l'action, sur demande écrite du bénéficiaire,

- * Pour le dossier de l'association de la ferme expérimentale de la Blanche Maison : une avance représentant 50 % de l'aide accordée, sur demande écrite du bénéficiaire, le solde sur présentation du bilan technique et financier de l'action,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision du Conseil Régional, pour l'opération « au-delà des champs » ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-70

sur le tourisme : professionnalisation des acteurs du tourisme

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'affecter sur l'AE « Professionnalisation des acteurs du tourisme » de 1 070 000 € votée en 2009, un montant global de 172622,70 € dont :

- 40 000 € pour le dossier « Ingénierie Territoriale »,
- 23 622,70 € pour le dossier « FACIT »,
- 9 000 € pour le dossier « Emplois »,
- 100 000 € pour le dossier « Formation » ;

• d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre du programme « Professionnalisation des acteurs du tourisme », les subventions suivantes :

* au titre de l'Ingénierie Territoriale

- 40 000 € conformément à l'annexe 1,

* au titre du FACIT

- 23 622,70 € conformément à l'annexe 2,

* au titre de l'aide à la création d'emplois de cadre et techniciens du tourisme

- * 9 000 € conformément à l'annexe 3,

* 100 000 € au Comité de Liaison InterConsulaire Normand pour la mise en oeuvre du plan de formation des acteurs du tourisme pour 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 230 950 € ;

• de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région afin de prendre en compte les dépenses à compter du 1^{er} janvier 2009 pour les dossiers de l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon, de la Communauté de Communes du Pays Bellêmois et du Comité de Liaison InterConsulaire Normand ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-71

sur le tourisme : qualité dans le tourisme

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'AP « Qualité dans le tourisme » de 1 550 000 € votée en 2009, un montant global de 61 280,65 € dont :

- . 5 545,65 € pour le dossier « Véloroutes et Voies Vertes »,
- . 55 735 € pour le dossier « Projets interrégionaux » ;

- sur l'AP « Qualité sans le tourisme - CPER » de 500 000 € votée en 2008, un montant de 5 445,08 € pour le dossier « Tourisme et Handicap »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme - CPER » de 1 000 000 € votée en 2008, un montant de 133 980 € pour le dossier « Normandie Qualité Tourisme »,

- sur l'AE « Qualité dans le tourisme » de 430 000 € votée en 2009, un montant de 4 859,10 € pour le dossier « Véloroutes et Voies Vertes » ;

- d'attribuer au titre du programme « Qualité dans le Tourisme », les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 909 du Budget de la Région

- 5 445,08 € au titre du « Tourisme et Handicap », conformément à l'annexe 1,

- 5 545,65 € au titre des « véloroutes et Voies Vertes », conformément à l'annexe 2,

- 55 735 € à l'Association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel » pour la mise en oeuvre du programme d'actions 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 145 735 €,

- * sur le chapitre 939 du Budget de la Région

- 133 980 € à la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie de Basse-Normandie, pour la mise en oeuvre de l'opération « Normandie Qualité Tourisme » 2009, sur la base d'une dépense subventionnable de 385 950 €,

- 4 859,10 € conformément à l'annexe 2 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes, pour les dossiers d'investissement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président,

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, pour les dossiers suivants afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 1^{er} décembre 2008 pour le Conseil Général de la Manche,
- 1^{er} janvier 2009 pour l'Association « Les Chemins du Mont Saint-Michel » ;

- d'approuver le projet de convention pluriannuelle avec l'Association « Les Chemins du Mont-Saint-Michel », joint en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-72

**sur la pêche et les cultures marines : filière pêche hors CPER - Promotion - Qualité -
Valorisation des produits de la pêche**

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD,
Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS),
BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Filière cultures marines hors CPER» de 517 000 € votée en 2009, un dossier « CRITT BNC - animation du centre de veille et d'accompagnement de projets, NEOMERIS » d'un montant de 56 650 € ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, au titre de la promotion, qualité, valorisation des produits des cultures marines, une subvention de 56 650 € au CRITT BNC pour l'animation 2008-2009 de NEOMERIS sur la base d'une dépense subventionnable de 140 400 € ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- un premier acompte de 40 % sera versé à la signature de la convention, sur demande écrite du bénéficiaire,
- un deuxième acompte de 20 % sur présentation d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et des dépenses 2008, ainsi que des justificatifs ayant permis leur élaboration,
- le solde sur présentation d'un état récapitulatif complet et certifié des recettes et des dépenses 2009, ainsi que des justificatifs ayant permis leur élaboration,
- dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention relative au projet NEOMERIS, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-73

sur la pêche et les cultures marines : ex FRIP

- - - - -

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'émettre, au titre du remboursement du solde de l'avance remboursable et de la subvention au prorata temporis, les titres de recettes suivants :

- 57 138,15 € à l'encontre de M. David DESVAUX David, dans le cadre du plan de sortie de flotte de son navire le « EMYSSIA »,

- 5 133,55 € à l'encontre de M. Yvonnick DENIS, dans le cadre de la vente de son navire « Le Brisant »,

et d'autoriser ensuite la main levée d'hypothèque grevant ces bateaux ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-74

sur la pêche et les cultures marines : ressources marines

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le dispositif d'aide « Investissements en faveur de la modernisation du mareyage » du règlement régional en faveur de la pêche et des cultures marines joint en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-75

sur la pêche et les cultures marines : ressources et milieu

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désaffecter sur l'AE « Ressources marines- HCPER » de 595 000 € votée en 2008, un montant de 23 700 € ;
- d'annuler l'aide de 23 700 € accordée par délibération n° 08-959 du 21 novembre 2008 à IFREMER, pour le projet ASP/DSP Manche ; ce dernier ayant été annulé ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-76

sur les affaires juridiques : autorisation d'ester en justice - désignation d'un avocat

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS) BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de désigner Maître David GORAND, avocat au barreau de Coutances, spécialiste en droit public, pour défendre la Région devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes, dans le cadre du recours déposé par M. Jean-Michel EVRARD, ancien Directeur de l'Economie, de la Recherche et de l'International de la Région ;

- d'autoriser le Président :

- à défendre la Région devant le Tribunal Administratif de Caen, dans le cadre de ce recours,

- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-77

sur la Direction des Bâtiments Régionaux

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

* au titre des lycées publics

- d'affecter sur l'AP maîtrise d'ouvrage « Bâtiments » de 150 000 000 € votée en 2009, sur le chapitre 902, les opérations reprises dans l'annexe jointe ;

- d'attribuer sur le chapitre 932 du Budget de la Région, une dotation de fonctionnement complémentaire de 14 715 € à l'EPLÉPA d'Alençon-Sées à Sées, pour la location de classes mobiles pour la période de juillet à décembre 2008 et pour l'année 2009 durant les travaux d'extension de l'externat ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-78

sur le patrimoine

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge le déménagement de l'ARDI, estimé à 3 272,86 € TTC ;
- d'adopter, pour la réalisation de travaux d'espaces verts par l'Equipe Espaces Verts du Conseil Régional, les tarifs complémentaires suivants (TTC) :

* *Collège Jacques Monod à Caen*

- 832,80 € pour l'entretien de l'extension sportive
- 2 245,37 € pour l'entretien des espaces verts ,

* *Collège Jean Moulin à Caen*

- 2 102,43 € pour l'entretien du terrain de foot,
- 2 302,77 € pour l'entretien des espaces verts,

* *Collège Paul Eluard à Dives sur Mer*

- 932,02 € pour l'entretien des espaces verts,

* *Collège Paul Verlaine à Evrecy*

- 1 304,02 € pour l'entretien des espaces verts,

* *Collège Albert Jacquard à Caen*

- 1 914,77 € pour l'entretien des espaces verts

* *Collège Daniel Huet à Hérouville-Saint-Clair*

- 1 293,73 € pour l'entretien des espaces verts,

* *Résidence du Recteur*

- 2 137,46 € pour l'entretien des espaces verts,

Rectorat de l'Académie de Caen

- 4 256,56 € pour l'entretien des espaces verts ;

- d'annuler la convention précédemment conclue avec l'ARDI concernant la mise à disposition de locaux, sis Avenue de l'hippodrome à Caen ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'ARDI, la nouvelle convention de mise à disposition d'une salle située au rez-de-chaussée de l'Abbaye-aux-Dames, qui lui servira de réserve pour une durée de six mois, soit jusqu'au 30 juin 2009,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-79

sur les finances : régie de recettes - exposition Stéphane QUONIAM

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de fixer à 22 € TTC le prix de vente du catalogue édité à l'occasion de l'exposition Stéphane QUONIAM qui se tiendra dans les locaux de l'Abbaye aux Dames du 6 avril au 31 mai 2009 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-80

sur l'évaluation des politiques régionales

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter sur l'AE « Evaluation » de 85 000 € voée en 2009, un dossier « Evaluation » d'un montant équivalent ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-81

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Agence Promotion Photo Pro France	Organisation de la manifestation « Les Photographies de l'année » le 28 mars 2009 à Alençon	5 000 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-82

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations sportives

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

• d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations sportives, la subvention suivante :

Bénéficiaire	Manifestation	Subvention
Lions Club Falaise	Organisation Courir et marcher contre le cancer le dimanche 19 avril 2009	1 300 €

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-83

sur la promotion de la Région : soutien aux actions de solidarité

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer sur le chapitre 930 du Budget de la Région, au titre des actions de solidarité, un montant total de subventions de 1 500 €, réparti comme suit :

Bénéficiaires	Manifestations	Subventions
Commune de Sérans (61)	Acquisition d'un drapeau pour les Anciens Combattants de Sérans	500 €
Association des Anciens Combattants de Montpinchon (50)	Acquisition d'un drapeau	500 €
Fédération Nationale des officiers mariniers en retraite et veuves de Basse-Normandie	Acquisition d'un drapeau	500 €

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-84

sur la promotion de la Région : assemblée générale de l'ARF 2008

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge, sur le chapitre 930 du Budget de la Région, pour un montant total de 736,92 € TTC, les frais de déplacement et d'hébergement de M. Raymond GABRIEL, de l'Association Big Drum, dans le cadre du congrès annuel de l'ARF ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-85

sur les marchés

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS) BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

Autorisations de signatures

- d'autoriser le Président et les mandataires, en application de leur convention de mandat respective, à signer les marchés, les avenants ainsi que tous les actes s'y rapportant ;
- d'imputer les crédits correspondants sur les chapitres du budget de la Région précisés dans l'annexe technique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-86

sur l'exercice des mandats spéciaux

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 930 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-87

sur les relations publiques : déplacement à Bruxelles

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de prendre en charge les frais de déplacement de 2 journalistes à Bruxelles les 7 et 8 octobre 2008, dans le cadre de la mission régionale conduite par M. le Président du Conseil Régional sur l'avenir de la Politique Agricole Commune (P.A.C.) ;
- d'engager et de mandater sur le chapitre 930 du Budget de la Région, pour un montant total de 715,20 €, les factures correspondant aux dépenses liées à ce déplacement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-88

**sur la représentation du Conseil Régional : Institut de Formation en Soins Infirmiers
rattaché au Centre Hospitalier Public du Cotentin**

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD,
Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS),
BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Mme Nicole PAUL pour représenter le Conseil Régional au sein de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers rattaché au Centre Hospitalier Public du Cotentin, en remplacement de M. Jean-Claude FORAFO.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-89

sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Intercommunal de la Côte Fleurie

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS) BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, de reconduire la désignation de Mme Nicole AMELINE, pour siéger au Conseil d'Administration du nouveau Centre Hospitalier Intercommunal de la Côte Fleurie.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-90

sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration du lycée « P. et S. de Laplace » à Caen

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour siéger au Conseil d'Administration du lycée « P. et S. de LAPLACE » à Caen :

- M. Vincent LOUVET, titulaire en remplacement de Mme FERET,
- Mme Corinne FERET, suppléante en remplacement de M. FONTAINE.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-91

**sur la représentation du Conseil Régional : Conseil d'Administration du lycée
« J. Dumont d'Urville » à Caen**

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, pour siéger au Conseil d'Administration du lycée
« J. Dumont d'Urville » à Caen :

- M. Vincent LOUVET, titulaire en remplacement de Mme KORO,
- Mme Corinne FERET, restant suppléante.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-92

sur la représentation du Conseil Régional : Etablissement Public de Coopération Culturel Centre Régional des Arts du Cirque

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURRET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER, FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD, Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS), BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin 2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, Mme Nicole PAUL pour représenter le Conseil Régional au sein de l'Etablissement Public de Coopération Culturel Centre Régional des Arts du Cirque, en remplacement de M. Alain TOURRET.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N° 09-93

**sur la représentation du Conseil Régional : Conseil de Développement du Grand Port
Maritime de Rouen**

Réunion du VENDREDI 6 FEVRIER 2009

Réunie le vendredi 6 février 2009, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

MM. DESCHAMPS, TOURET, BONNEAU, Mmes HEURGUIER,
FRANCOIS, M. FORAFO, Mmes LEMAUX, LOWY, CAUCHY, LAFAY, M. DIGARD,
Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes COUSIN, LEFRANCOIS, M. DÉNIER.

Sont excusés :

M. SOUBIEN, Mmes GOBERT, FERET, PAUL (pouvoir à Mme FRANCOIS),
BIHEL, AMELINE, MM. LEFRANC, THOURY, PINEL.

**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE
BASSE-NORMANDIE,**

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 20 juin
2008,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DESIGNE, à l'unanimité, M. Pierre MOURARET pour représenter le Conseil Régional au sein du Conseil de Développement du Grand Port Maritime de Rouen.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Rémy SUEUR